

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 25 JANVIER 2017

Séance : 01/2017

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 31 janvier 2017, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 25 janvier 2017.

10 conseillers municipaux étaient présents :

Absents : Mesdames LELEU, MANTEN, COISNE et Messieurs CRESSON et DECARNIN

Monsieur CRESSON Eric ayant donné procuration à Monsieur DESSE Jean-Michel
Madame MANTEN Marylène ayant donnée procuration à Madame MOREL Dorothee
Madame COISNE Sylvie ayant donnée procuration à Monsieur DUTHOO Jean François

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2017 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 01 / 2017 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 01 / 2017 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 01 / 2017 / 04- * - Rétrocession voirie et espaces verts du lotissement
- 01 / 2017 / 05- * - Demande de subvention les PEP 62
- 01 / 2017 / 06- * - Compte rendu des différents syndicats
- 01 / 2017 / 07- * - Questions diverses

Point sur le recours de Maître BRASME/COMMUNE

Point droit de préemption de l'ADMR

Appel à projet pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité par Artois comm.

Arrêté fixant les compétences de la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Notification de subvention par la FDE

01 / 2017 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GODESENCE Sidonie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

01 / 2017 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

01 / 2017 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les bons de commande suivants :

1. Remplacement de Monsieur WAQUET par Monsieur MURAWSKI
2. Signature des contrats TAP de Madame BUISINE Julie, Madame BILLET Florence et de Monsieur MORANVAL Philippe
3. DS Aluminium Portes de l'Espace Avenir 742 € 27

4. ETS DESAUTEL achat d'extincteurs	1 093 € 43
5. EV10 PRO Achat de marteau pour la faucheuse	240 € 24

01 / 2017 / 04- * - Rétrocession voirie et espaces verts du lotissement

1) TRANSFERT DES VOIRIES, RESEAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 22 décembre 2015, numéro PA 062 851 15 00006, il a été autorisé la réalisation d'un lotissement de 28 parcelles sur un terrain sis à VIEILLE-CHAPELLE (62136), rue Marsy, cadastré AC numéros 372, 378 à 384 et 390 à 397.

Monsieur le Maire demande d'acter le principe du transfert des voiries, réseaux et équipements communs dudit lotissement dans le Domaine Public de la commune, dès l'achèvement des travaux de finition tels qu'ils résultent de l'arrêté autorisant le différé des travaux de finition pour permettre la vente des lots en date du 20 janvier 2017.

Il est ici précisé que tous les frais liés à l'établissement des actes nécessaires au transfert de propriété seront à la charge du lotisseur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

2) BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LA PARCELLE AC NUMERO 470

Monsieur le Maire rappelle :

- que la parcelle AC numéro 372 située dans le périmètre du permis d'aménager autorisé par arrêté en date du 22 décembre 2015, numéro PA 062 851 15 00006, fait partie du Domaine Privé de la Commune.
- que la parcelle AC numéro 372 doit faire l'objet d'une division foncière et qu'elle sera divisée en deux parcelles devant figurer au cadastre de la commune sous les références suivantes : section AC Numéro 469 pour une contenance de 3ca et section AC numéro 470 pour une contenance de 10a 11ca.

Afin de permettre l'aménagement du lotissement, il convient d'autoriser le lotisseur à procéder à la réalisation des travaux de voiries, réseaux et équipements communs sur la parcelle AC numéro 470, propriété de la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal à l'effet de conclure un bail emphytéotique portant sur la parcelle AC numéro 470, avec la SARL STEMPNIAK pour une durée de douze années et un jour moyennant une redevance unique d'un montant de MILLE EUROS (1.000,00 €).

Etant ici précisé que les frais et droits de l'acte de bail seront supportés par le preneur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

3) VENTE DE LA PARCELLE AC NUMERO 372 A LA SARL STEMPNIAK

La parcelle AC numéro 469 issue de la division de la parcelle AC numéro 372, propriété de la commune, est exclue des parties communes du lotissement qui feront l'objet d'un transfert dans le Domaine Public de la Commune après achèvement.

La SARL STEMPNIAK s'est porté acquéreur de ladite parcelle d'une contenance de 3ca moyennant le prix de SOIXANTE EUROS (60,00 €).

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal à l'effet de vendre la parcelle AC numéro 469 à la SARL STEMPNIAK moyennant le prix de SOIXANTE EUROS (60,00 €).

Etant ici précisé que les frais et droits de vente seront supportés par l'acquéreur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

01 / 2017 / 05- * - Demande de subvention les PEP 62

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président des PEP62 et signale qu'un enfant de VIEILLE CHAPELLE bénéficie actuellement de l'aide de l'Association Départementale de l'Enseignement Public. Cet organisme met un dispositif d'aide pédagogique à domicile gratuite pour les familles aux enfants malades et accidentés, dispositif d'accompagnement scolaire individualisé et de lutte contre l'illettrisme, attribution de secours financier d'urgence, dans le cas de situation familiales exceptionnelles, aide au départ en vacances ou en classe de découverte, prise en charge individualisée dans les établissements spécialisés gérés par l'association, organisation de séjours de vacances et de classes de découverte. Après cet exposé Monsieur le Président propose d'allouer la somme de 50 € à cet organisme car deux enfants de VIEILLE CHAPELLE ont été concernés en 2016. Monsieur le Président propose de délibérer.

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

01 / 2017 / 06- * - Compte rendu des différents syndicats

Monsieur le Président demande s'il y a eu des réunions au niveau des syndicats depuis la dernière réunion du conseil. Aucune réunion de syndicat depuis le dernier conseil municipal (13/12/2017).

01 / 2017 / 07- * - Questions diverses

01 / 2017 / 07.01 - Point sur le recours de Maître BRASME/COMMUNE

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été invalidé par le Tribunal Administratif de LILLE, pour les motifs suivants :

Vis de forme : la population n'aurait pas été assez informée de la révision du PLU et des motifs précis pour lesquels la commune mettrait en révision le PLU.

Interprétation abusive du SCOT concernant le terrain de Monsieur BRASME (rue du Moulin) : Le cabinet Ingeo et le conseil municipal avaient appliqué les règles du SCOT sur le terrain de M. BRASME. En effet, celui-ci étant classé depuis 2004 terre agricole et faisant plus de 40m de façade, le SCOT nous imposait de le laisser tel quel. Nous avons également fait valoir le périmètre de sécurité autour de la ferme de M. DENOEUDE. Or, celui-ci a fait valoir qu'un coin de son terrain faisait partie du centre de village, centre défini par un cercle de 400 m par rapport au centre du village et donc que les conditions du SCOT avaient été interprétées d'une manière abusive.

Les compétences PLU étant reprises par la nouvelle communauté d'agglomération, une réunion a eu lieu en mairie de Vieille-Chapelle le vendredi 27 janvier en présence des services d'urbanisme, des services juridiques, de l'avocat du cabinet FIDAL et du cabinet Ingeo pour décider de la suite à tenir, notamment faire appel ou pas. Nous attendons le retour de l'avocat mandaté par Artois-Comm.

La nouvelle communauté d'agglomération peut faire appel jusqu'au 5 mars.

01 / 2017 / 07.02 - Point sur l'achat de l'ADMR

Monsieur le Président signale qu'il a reçu l'avis validant la valeur vénale du bien de l'ADMR sise 39 rue de la place à VIEILLE CHAPELLE pour un montant de 223 000 € 00 + 12 000 € 00 de frais d'agence et des frais de notaire en sus. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à solliciter les organismes bancaires pour contracter un prêt d'un montant de 250 000 € 00 pour une durée de 20 ans et ensuite de signer l'acte de vente devant le notaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale qu'il a fait les demandes de prêt auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et du Crédit mutuel. Dès qu'il aura reçu les propositions, le choix de l'organisme bancaire sera arrêté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

La question se pose sur l'affectation des futurs locaux de l'ADMR : Monsieur le Président signale qu'il a reçu une demande pour une micro crèche qui serait gérée par un privé moyennant un loyer, le reste des locaux pourrait servir pour les TAP, les centres aérés de la commune et une future garderie si une nouvelle classe devait être ouverte.

Madame MOREL indique que l'achat de l'ADMR va impliquer du nettoyage supplémentaire donc il faut déjà prévoir une personne pour l'entretien, soit par un contrat, soit une embauche, soit par la prolongation du contrat de Madame COLMANT Julie.

Concernant la bibliothèque médiathèque, Monsieur le Président propose que les préfabriqués soient aménagés car le département finance favorablement ce genre de projet.

01 / 2017 / 07.03 - Appel à projet pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité par Artois comm.

Monsieur le Président donne lecture du courrier d'Artois Comm qui lance un appel à projet pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité et demande qui veut bien s'en occuper. Madame PRUVOST souhaite élaborer ce projet avec la collaboration de LESTREM Nature.

01 / 2017 / 07.04 - Arrêté fixant les compétences de la Communauté d'agglomération de BETHUNE, BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

Monsieur le Président liste les compétences obligatoires à savoir :

- En matière de développement économique
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire
- En matière d'équilibre social de l'habitat
- En matière de politique de la ville
- En matière d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Monsieur le Président liste ensuite les compétences optionnelles à savoir :

- L'assainissement
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire

Monsieur le Président liste ensuite les compétences supplémentaires à savoir :

La gestion du service des eaux pluviales : entretien des réseaux ;
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement d'accueil des animaux ;
Développement et recherche universitaires : financement des travaux de recherche universitaire et soutien aux programmes de développement des établissements universitaires ; participation à la valorisation des formations et des actions des différentes composantes universitaires et de l'enseignement supérieur sur le territoire ; soutien à l'investissement immobilier et/ou matériel en lien avec des programmes de fertilisation croisée Université-Entreprises ; participation à la vie institutionnelle des établissements universitaires ;
Actions en faveur du développement touristique ;
Service d'incendie et de secours
Actions d'aménagement et de développement rural d'intérêt communautaire ;
Aménagement numérique du territoire (schéma directeur de développement des TIC, actions de soutien) ; installation et/ou exploitation des infrastructures très haut débit pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
Actions d'intérêt communautaire en de faveur de l'aménagement et du développement culturels ou sportif du territoire
Etablissement et suivi du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
Réalisation des diagnostics en archéologie préventive sur le territoire de la communauté d'agglomération « Artois Comm » et réalisation de fouilles préventives conformément aux agréments ministériels ;
Réalisation des trames verte et bleue
Actions de valorisation, d'aménagement et de développement du canal d'Aire et du canal de la Haute Deûle, de leurs abords et dépendances, à vocation économique et touristique, paysagère et environnementale, sportive et de loisirs
Création, entretien et gestion d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
Etudes générales d'urbanisme et d'aménagement d'intérêt communautaire
Opération d'aménagement d'intérêt communautaire

01 / 2017 / 07.05 - Notification de subvention par la FDE

Monsieur le Président signale qu'il a reçu la notification de la FDE concernant le dossier de demande de subvention pour les travaux d'éclairage public aux abords de l'école des deux rivières pour un montant de 4 082 € 00.

01 / 2017 / 07.06 – Subvention de la ferme de Monsieur SENECHAL demandée par M SAINT ANDRE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur BAYLET Jean Michel, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités, qui a pris en considération notre demande de subvention concernant la 3^{ème} phase de la ferme de Monsieur SENECHAL (50 000€) et qu'il transmet notre dossier à Madame la Préfète du Pas-de-Calais dans le cadre du FSIL.

01 / 2017 / 07.07 – Désignation des membres intercommunaux des impôts directs

Monsieur le Président donne lecture de la lettre d'Artois Comm demandant de proposer des membres pour la commission intercommunale des impôts directs, il faut un membre titulaire et un membre suppléant. Monsieur le Président demande qui veut bien être membre titulaire, Monsieur LEWEURS Serge veut bien être membre titulaire, puis Monsieur le Président demande qui veut être membre suppléant, Madame MOREL Dorothee veut bien être membre suppléant

01 / 2017 / 07.08 – Projet de l'école N°2

Monsieur le Président rappelle la réunion du jeudi 2 février à 17 H00 concernant le projet N°2 de l'école où sont conviés les membres du conseil, les enseignantes, et les parents d'élèves +Camille et Guy). Le nouveau projet aura 6 lots pour un estimatif de 265 000 € 00 et 40 000 € en option + 45 000 € de services.

6 lots sont constitués : VRD, COUVERTURE, MENUISERIES EXTERIEURES, CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION, FINITIONS, CARRELAGE

Les options sont : La place de parking handicapé au Foyer, Le portail d'entrée ouverture à la française, Le faux plafond, L'enduit du mur, Le sablage du mur côté lotissement et rejointoyé celui-ci ainsi que la réparation de la fissure, Classe N°1 le remplacement des 2 fenêtres abîmées Le garde corps côté cour, Eclairage des classes.

Monsieur le Président signale qu'il va mettre l'appel d'offre au BOAMP pour la publication en début de semaine 6. Les entreprises devront remettre les plis pour le vendredi 3 mars à midi. L'ouverture des plis est prévue le lundi 6 mars, 18h00. 3 avril 2017, choix des entreprises retenues.

Le déménagement des classes est prévu la semaine du 10 au 14 Avril et le démarrage des travaux est prévu le 18 avril. Les travaux devraient être terminés pour fin juillet. L'inauguration se fera le samedi 9 septembre 2017 à 11 H 00.

01 / 2017 / 07.09 Assainissement

Monsieur le Président signale que les travaux d'assainissement de la rue de Loigne et du centre sont à l'étude en 2017 par les services d'Artois-Comm. La réalisation devrait se faire en 2018-2019. Monsieur le Président va également demander le raccordement collectif de la rue de la Clinche et de la rue du Feu d'Etrein. Concernant la rue des Clercs, Monsieur le président a reçu Madame RAMETTE pour expliquer le projet de raccordement de la rue des Clercs. Cela va être discuté avec le vice-président Monsieur BLONDEL.

01 / 2017 / 07.11 Plan numérique

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur l'inspecteur d'académie qui informe que l'Etat aide au développement rural du numérique. Pour cela, elle propose une subvention de 50% pour l'achat de 12 tablettes numériques, un chariot, un équipement numérique et une solution logicielle de supervision pour un montant plafonné à 8000 €, soit une subvention de 4 000 € 00. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal d'équiper une classe et signale que Monsieur SAINT ANDRE peut également aider à cette réalisation.

Après délibération les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.

01 / 2017 / 07.13 Mise en concurrence

Monsieur le Président demande qui pourrait s'occuper des appels d'offre et de la mise en concurrence en ce qui concerne les primes d'assurances, des petits marchés, etc... Madame GODESENCE Sidonie veut bien s'en occuper, Monsieur le Président la remercie.

01 / 2017 / 07.14 Noces d'Or

Monsieur le Président signale que Monsieur et Madame TURPAIN Bernard vont fêter leurs Noces d'Or le lundi 17 avril à 12 H 15 en Mairie de VIEILLE CHAPELLE.

01 / 2017 / 07.15 Chemin du Halage

Madame GODESENCE Sidonie signale que les berges de la LAWE allant vers la rue tape dru s'affaissent dangereusement. Monsieur le Président signale qu'il doit rencontrer Monsieur DEFONTAINE ce vendredi. Il va lui en parler et aller voir sur place.

01 / 2017 / 07.16 Vœux

Monsieur LEWEURS demande à ce que le Parking à côté de l'Arcadium soit mieux signalisé et mieux éclairé car le jour des vœux de Monsieur SAINT ANDRE, personne n'a osé aller se garer sur ce parking. Monsieur le Président signale que cela sera vu avec les travaux liés à la restructuration de la Place de l'église.

01 / 2017 / 07.12 Les différentes réunions

Monsieur le Président liste le planning des différentes réunions à venir à savoir :

Réunion Papi, la mardi 7 février à 18 H 00, concernant les validations des actions entreprises sur le bassin versant de la Lys

Le vendredi 10 février, réception du chantier de la ferme de Monsieur SENECHAL à 16 H 15

Le samedi 11 février, rendez-vous avec Monsieur le Maire de CUINCHY pour la base de loisir et l'étang de pêche

Le vendredi 17 février, réunion du PPRI de la LAWE, à BETHUNE

Le jeudi 23 février, réunion de la commission de travaux à 18 H 00

Le vendredi 24 février, repas de RICHEBOURG Solidarité à RICHEBOURG

Le samedi 4 mars à 11 H 00, remise de la médaille de chevalier d'ordre du mérite national à Monsieur Noël FRUCHART

Le jeudi 9 mars à 18 H 00, réunion de la commission des finances

Le jeudi 16 mars à 18, réunion de la commission des impôts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 35.



Jean-Michel DESSE
Maire